

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/4/17
DOSSIER N°7571**

**CONVENTION CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
AUBUSSON - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY
En l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONVENTION CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
AUBUSSON - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 121-6, L. 212-8, L. 230-1 à L. 230-3, L. 312-5, L. 312.8,*

L.331-2 et L.361-11 à L.361-6 ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/4/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de partenariat Classe à Horaires Amenages Musique (CHAM), entre le Conseil départemental, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, le collège Eugène JAMOT d'Aubusson et le Syndicat Mixte du Conservatoire Émile GOUÉ pour la durée de l'année scolaire 2026/2027, jointe en annexe à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires à la prise en charge des frais de transport seront imputées au budget de la Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports au Chapitre 65.

Ne prend pas part au vote :

Mme Catherine DEFEMME, Elue Présidente Syndicat mixte Conservatoire Emile Goué

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET